

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** RUE TILMONT 77 / 2 étage, 1090 JETTE

📄 **Type de contrôle:** Mise en Usage (6.4)

📅 **Date du contrôle:**
14/07/2026

📅 **Prochaine visite avant le:**
14/07/2051

👤 **Agent-visiteur:**
Ali Hammouda

CONCLUSION : CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	PEB CERTI BV
Adresse	BLAISANTVEST 105, 9000 GENT, Belgique
Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire	
Nom	Sulejmani Suzan
Adresse	RUE TILMONT 77 / 2 étage, 1090 JETTE
Installateur	
Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE TILMONT 77 / 2 étage, 1090 JETTE
Numéro de Compteur	A PLACER
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	Sibelga
Type de Bâtiment	Appartement
Code EAN	

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Mise en Usage (6.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Après le 01/06/2023
Fondations	Avant 81

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	XVB 2X10
Tension de Service	2 x 230 V
Protection Générale	40 2P
Nombre de Tableaux	2
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	13 Ω
Isolement	46,7 M Ω

Différentiel(s)

Description	Type	Calibre	Sensibilité
A-40A-300mA	A	40 A	300 mA

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-034 / 6243104

Schémas/Plans	OK
Liaisons Équipotentielles	OK
Test BP du DDR (ΔI_n)	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	OK
Contrôle de l'État	OK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	OK
Protection Contre les Contacts Directs	OK
Protection Contre les Contacts Indirects	OK
Protection Contre les Surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	OK
---------------	----

Infractions

Néant

Remarques

Code	Libellé
1. Installation domestique	
RDE4	Ce contrôle ne comprend que les parties visibles et normalement accessible de l'installation. Sauf mention contraire, les appareils et équipements raccordés à l'installation fixe ne font pas partie du contrôle.
RDE5	Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
RDE6	Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
RDE15	L'unité est meublée au moment du contrôle.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse et très basse tension.

Si d'application, Atlas Contrôle certifie que l'agent-visiteur a scellé le dispositif de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique.

Si d'application, les schémas unifilaires et le ou les plans de position ont été à nouveau visés par Atlas Contrôle.

La prochaine visite de contrôle est à effectuer au plus tard dans 25 ans suivant le contrôle.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Ali Hammouda



Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes